

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 80-1136/PR/FP portant règlement provisoire du budget annexe du port de commerce pour l'exercice 1979.

n° 80-1136/PR/FP

Ministère
PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU PORT

Date de publication
3 août 1980

Numéro JO
n° 1 du 03/01/1981

Date du numéro
3 janvier 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

- Recettes recouvrées 825 063 320 FD– Dépenses admises
..... 804 743 242 FD D'où il ressort un excédent des recettes sur des dépenses d'un
montant de 20 320 078FD. Cet excédent de recettes sera versé au fonds de réserve du budget annexe du port.